



Documents à fournir

Pour la fabrication du Permis de conduire :

- Une photo d'identité numérique avec code norme ANTS
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- ASSR 2 (pour les moins de 21 ans)
- Un justificatif de domicile à votre nom daté de moins de 3 mois (type facture eau, téléphone, gaz...

Si vous résidez chez vos parents ou une tierce personne :

- Un justificatif de domicile à leur nom daté de moins de 3 mois (type facture eau, téléphone, gaz...)
- La photocopie recto verso de leur pièce d'identité
- Une lettre manuscrite datée et signée de leur part attestant que vous résidez bien chez eux depuis plus de 3 mois

Pièces supplémentaires pour la constitution du dossier :

- Certificat de la journée d'appel (JDC) pour les plus de 17 ans
- 2 timbres
- Enveloppe
- Livret de famille (si mineur et parents divorcés)

ATTENTION :

Les conduites accompagnées ne pourront faire leur demande qu'à partir de leur 18 ans.

Une fois le dossier réalisé, vous recevrez votre permis définitif à votre domicile en courrier recommandé.

TOUS NOS FORAITS DE CONDUITE ET DE CODE SONT VALABLES 1 AN À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT

**Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais*

***Tout doit être réglé 10 jours avant le passage de l'examen*

Monsieur le Médiateur du Conseil National Des Professions de L'Automobile (CNPA)
43 bis route de Vaugirard - CS 80016 92197 Meudon CEDEX
mediateur@mediateur-cnpa.fr www.mediateur-cnpa.fr